

VILLE DE PERPIGNAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix et le seize décembre à 17 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le dix décembre s'est réuni en salle ARAGO, sous la présidence de M. Jean-Marc PUJOL, Maire assisté de MM. ALDUY, PARRAT, Mme PUIGGALL, M. RIGUAL, Mmes QUERAIT, BLAUIES, M. MERIEUX, Mme DAHINI, M. KAISER, Mme L'ORÉ, M. ROGER, Mme FABRE, M. AMOUROUX, Mme SIMON-NICAISE, M. PULY-BELLE, Mme DI NOVI, MARCHESAN, M. ZIDANI, Mmes VIGUÉ, SAUÉS, Adjointes ;

ETAIENT PRESENTS : Mme MAS, MM. SALA, CABOI, Mme MAUDIT, M. SCHEMLA, Mmes VIAL-AURICOL, DA TAGLI, M. VERGES, Mme SAN-CHIEZ-SCHMID, MM. HENRIC, ROSTAND, Mme ANGLADE, MM. JAOUADAN, BOUHADI, Melle BRUZI, Mme BARRI, M. PONS, M. FOICHER, Mmes CUBRIS, AMIEL-DONAT, M. VERA, Mme CARAYOL-FROGER, M. CODOGNES, Mme RIPOULL, Conseillers Municipaux ;

ETAIENT REPRESENTES : Mme PAGES donne procuration à M. PUJOL, M. CALVO donne procuration à M. MERIEUX, Melle BRUNET donne procuration à M. CABOI, Mme RUIZ donne procuration à M. VERA, M. GONANO donne procuration à Mme AMIEL-DONAT, M. GRAU donne procuration à M. ALDUY, M. AMIEL donne procuration à M. FOICHER, M. ROURE donne procuration à Mme BARRI, Melle MICHELAU donne procuration à M. VERGES, M. HALIMI donne procuration à Mme DAHINI ;

ETAIT ABSENTE : Mme GASPON, Conseillère Municipale.

SECRETAIRES DE SEANCE : M. PONS, Conseiller Municipal.

31 - Tarifs des services publics - Année 2011

M. Charles PONS

expose :

Mes Chers Collègues,

La ville de Perpignan gère de nombreux services publics en particulier dans les domaines culturels, sportifs, sociaux ou éducatifs. Certains de ces services publics font l'objet d'une tarification qui est votée chaque année par le Conseil Municipal.

Les tarifs 2011 qui sont proposés, consultables au service fonctionnement de l'assemblée, sont identiques à ceux de 2010 pour certains ; d'autres font l'objet d'un réajustement pour tenir compte de l'inflation.

Les tarifs, indiqués dans le fascicule joint, seront applicables dès le 1^{er} janvier 2011. Il convient donc d'approuver les tarifs 2011.

OÙI CET EXPOSE,
LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE

Abstention de Mmes AMIEL-DONAT, CARAYOL-FROGER, RIPOULL, M. GONANO

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Le Maire,

Pour le Maire,

Le Conseiller Municipal délégué

M. Charles PONS

AFFICHÉ LE : 23 DEC. 2010